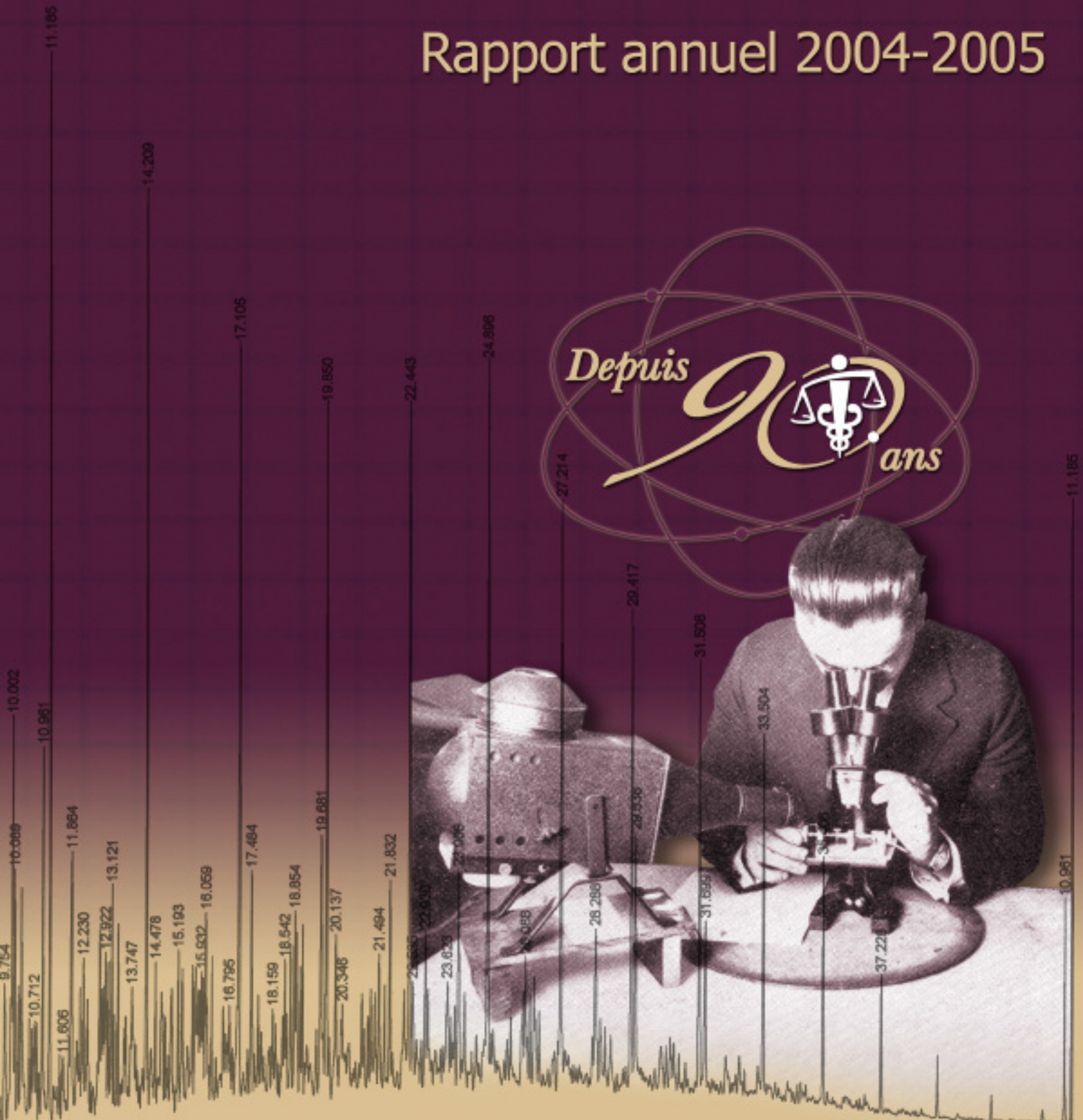


Laboratoire
de sciences judiciaires
et de médecine légale

Rapport annuel 2004-2005



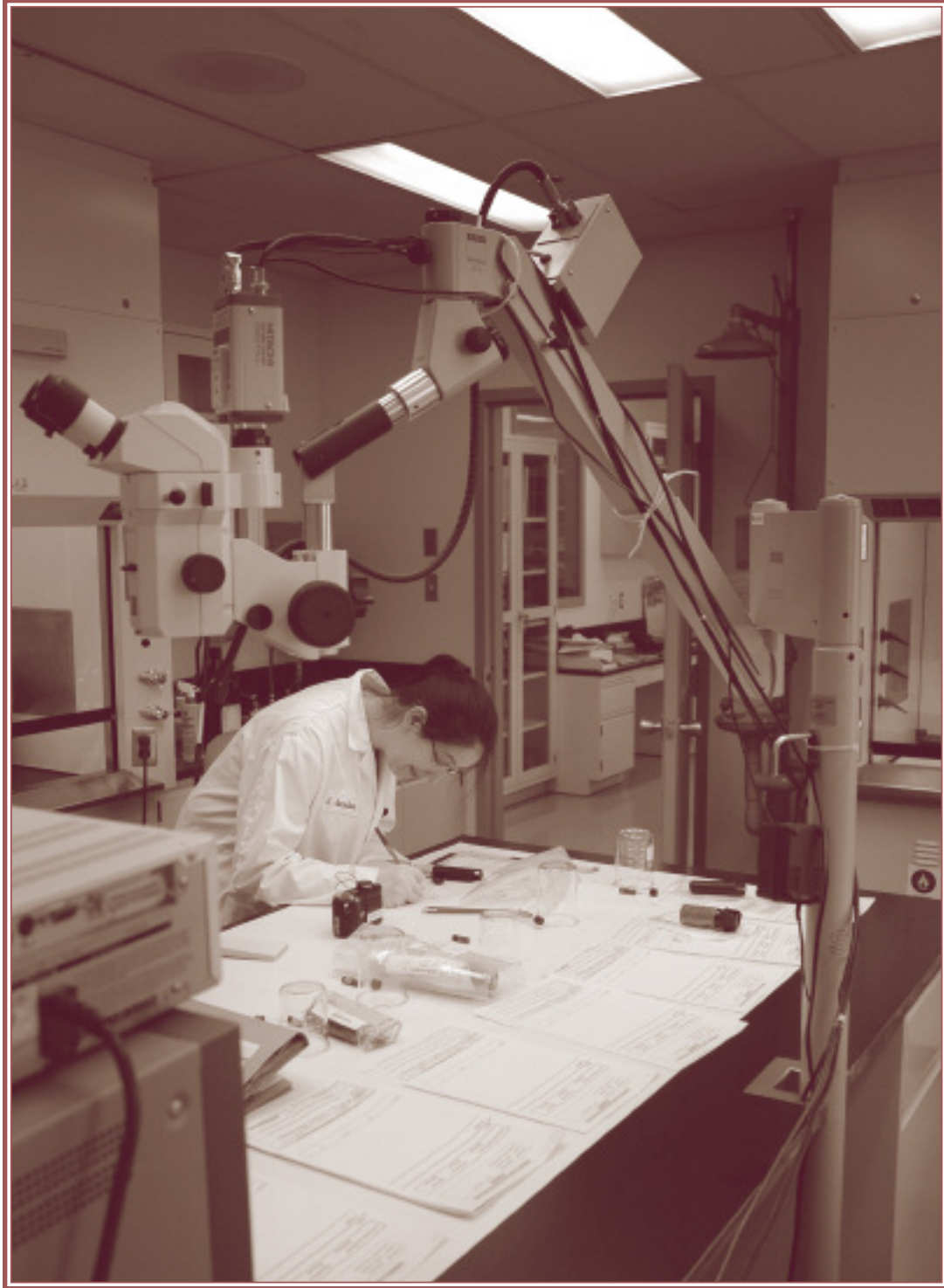
Cette publication est une production
du Laboratoire de sciences judiciaires
et de médecine légale du ministère
de la Sécurité publique.

Photographies et
Graphisme : Thierry Marcoux
Impression : Imprimerie HFD Inc.

Dépôt légal – Novembre 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-45750-1
ISSN 1702-0433
(Gouvernement du Québec)

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la micro reproduction, est interdite sans l'autorisation écrite du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.



DÉCLARATION DE LA DIRECTION

À titre d'unité autonome de service, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale est tenu de déposer un rapport annuel d'activité.

La direction a maintenu, tout au long de l'exercice financier 2004-2005, des systèmes de vérification interne et d'information de gestion, pour assurer une saine gestion de ses opérations et une reddition de comptes eu égard à ses engagements.

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont sous la responsabilité du directeur et des gestionnaires.

Yves «Bob» Dufour, directeur

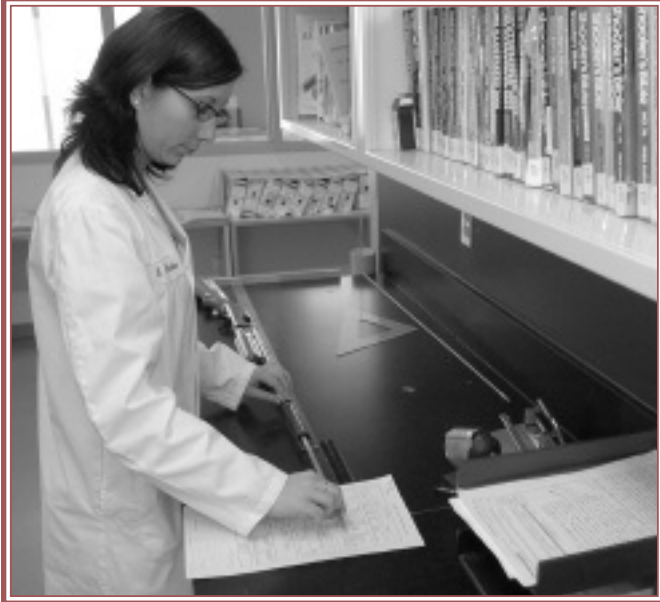
Frédéric Laberge, chef du Service de la biologie/ADN et de l'administration

Pierre Marchand, chef du Service de la criminalistique, de la chimie judiciaire et des appareils de jeux

Gabrielle Trépanier, chef du Service de la toxicologie et de la médecine légale

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1
1.1	Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1
1.2	La vision	1
1.3	La mission	1
2	L'organigramme	3
3	Les produits et services	4
4	Les clientèles	7
5	Le budget	8
6	Les activités scientifiques et techniques	14
6.1	Le niveau d'expertises réalisées	14
6.2	Les indicateurs de qualité	16
7	Les principales réalisations	17



1 PRÉSENTATION DU LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE

1.1 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

À Montréal, en 1914, le gouvernement du Québec créait le premier laboratoire d'expertises judiciaires en Amérique du Nord. Aujourd'hui, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique, est à l'image des laboratoires judiciaires modernes regroupant différents domaines d'expertises scientifiques : la toxicologie, la biologie et l'ADN, les documents et les écritures, la chimie, les incendies et les explosions, la balistique, le génie électronique et le génie informatique. Cependant, le laboratoire du Québec est différent, puisqu'il abrite également un service de médecine légale ainsi qu'un service de certification et de vérification d'appareils de jeux. Ce regroupement favorise la synergie entre les membres du personnel et l'amélioration constante des services.

Les activités et les ressources du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale sont régies par la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que par les règles de gestion gouvernementale des ressources humaines, matérielles et informationnelles. Ces lois et règles sont autant de balises qui assurent à la population, de même qu'à la clientèle et au personnel du Laboratoire, que celui-ci exerce une saine gestion de ses activités, conformément à la volonté d'équité et de transparence du gouvernement.

1.2 La vision

Le Laboratoire est une organisation qui rassemble et développe une capacité scientifique (ressources humaines, matérielles et financières) qui produit des expertises à la fine pointe des sciences judiciaires, fondées sur des analyses précises et exactes et une interprétation vraie. Cette organisation qui vise le service à la clientèle est reconnue pour sa contribution essentielle à l'administration de la justice. Le Laboratoire s'engage à maintenir et à enrichir son expertise dans ses champs de compétence.

1.3 La mission

La mission du Laboratoire est de réaliser des expertises objectives pour soutenir et éclairer l'administration de la justice du point de vue scientifique: il s'agit de procéder à des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale pour l'administration de la justice et le soutien aux enquêtes policières et judiciaires.

L'énoncé de mission du Laboratoire s'inscrit dans le cadre de celui du ministère de la Sécurité publique qui veut faire en sorte que «les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, ceci dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles».

Quatre préoccupations majeures guident l'action du Ministère. Celui-ci doit contribuer en collaboration avec ses partenaires à :

- atténuer le nombre et la gravité des **crimes** et des **délits** commis à l'encontre des lois fédérales dont le *Code criminel* et la *Loi sur les drogues et les stupéfiants*, des lois provinciales et des règlements municipaux;
- restreindre le nombre de cas de **récidive** des personnes contrevenantes;
- limiter les pertes humaines et matérielles causées par les **sinistres** et les **incendies**;
- améliorer le **sentiment de sécurité** de la population face aux risques réels ou appréhendés en matière de criminalité et de sinistres.

Le Laboratoire, par sa mission, contribue aux orientations gouvernementales. Le gouvernement du Québec a pour objectif, dans son document d'orientations *Briller parmi les meilleurs* (mars 2004), de veiller à la sécurité des citoyens et citoyennes. En s'assurant du fonctionnement optimal de l'ensemble du système de sécurité publique et en luttant contre les crimes de toutes natures, il favorise la protection des personnes, des biens et des conditions de vie des citoyens.



3 LES PRODUITS ET SERVICES

Le Laboratoire offre des services d'expertises scientifiques et médico-légales. Il effectue la certification et l'inspection des appareils de jeux; il certifie également les solutions d'alcool type; de plus lorsque les circonstances l'exigent, il donne l'assistance sur les scènes de crimes majeurs, il assure des services-conseils, il fournit des témoignages et il donne de la formation.

Les secteurs d'expertise

Voici un aperçu de l'apport de diverses disciplines scientifiques à l'administration de la justice.

En **médecine légale**, les autopsies pratiquées par des pathologistes à la demande des coroners permettent de déterminer les causes du décès et d'aider à en comprendre les circonstances dans des cas d'homicide, d'accident, de suicide ou de mort naturelle. Des spécialités connexes aident à identifier des cadavres difficilement reconnaissables ou à déceler des traumatismes anciens, chez les enfants battus, par exemple.

En **toxicologie**, on analyse des prélèvements biologiques et autres pièces afin de déceler l'alcool, les drogues et autres poisons pour en déterminer la présence et la concentration, dans les cas notamment de mort suspecte, d'homicide, de conduite avec capacité affaiblie et d'agression sexuelle.

En **chimie judiciaire**, pour l'identification, l'appariement avec des pièces à conviction ou la mise en évidence d'actes criminels, on examine des matériaux tels que les peintures, les vêtements, les fibres, les résidus d'explosifs, le verre, les débris d'incendie et autres produits.

En **biologie**, on effectue des prélèvements et des analyses de substances biologiques comme le sang, le sperme, les cheveux et les poils pour l'identification et la comparaison. On a recours à des analyses d'ADN, à des examens microscopiques et à des procédés biochimiques.

En **balistique**, on pratique des expertises sur les armes à feu, les composantes de cartouches, les résidus de tir et la trajectoire de projectiles. D'autres examens permettent de reconstituer des numéros de série, de déterminer la légalité des armes à feu, de vérifier leur fonctionnement et d'analyser les marques et empreintes laissées par des outils ou des chaussures sur diverses surfaces.

En **documents**, l'examen ou l'analyse de documents amène à comparer et à identifier des écritures, des caractères d'impression, des méthodes de production mécanique ou chimique et à déterminer l'origine et les étapes de production d'un document.

En **imagerie**, de nouveaux équipements électroniques permettent la création et l'impression d'images numériques de haute qualité. Des logiciels servent aussi à récupérer les images d'une bande vidéo provenant d'une caméra de surveillance, à les traiter, à les améliorer et à les imprimer.

En **génie électronique et informatique**, divers tests de comportement physique et électronique de même que l'analyse des progiciels permettent de certifier les machines à sous et les appareils de loterie vidéo exploités par Loto-Québec.

Les autres services

- **La recherche d'indices sur les scènes de crimes majeurs**

Lorsque les circonstances l'exigent, les spécialistes du Laboratoire se rendent sur les scènes de crimes majeurs afin de contribuer à établir de façon objective les circonstances d'un meurtre, d'un incendie, d'une explosion ou d'autres événements. À cette fin, ils disposent d'un laboratoire mobile.

- **La certification**

Le Laboratoire effectue la certification des appareils de jeux programmés des casinos d'État et ceux du système public de loterie vidéo. Le Laboratoire certifie des solutions d'alcool type et les appareils de détection d'alcool utilisés par les policiers dans le programme d'analyse de l'alcool dans l'haleine et de « tolérance zéro ».

- **Les services-conseils et les témoignages**

Les spécialistes du Laboratoire assistent et conseillent principalement les policiers et les substitués du Procureur général dans leurs processus d'enquête. Le tribunal les reconnaît comme experts dans leur domaine respectif lorsqu'ils doivent témoigner des résultats de leurs travaux. Enfin, le personnel scientifique participe à de nombreux comités nationaux et internationaux à titre d'expert-conseil.

- **Les activités d'inspection de laboratoires**

Le Laboratoire participe à un programme d'inspection de conformité de laboratoires d'analyse de drogues du *National Laboratory Certification Program* sous l'autorité du *Department of Health and Human Services* des États-Unis.

- **Les activités de formation**

Les pathologistes du Laboratoire enseignent la pathologie médico-légale aux médecins résidents de quatre universités responsables de la formation médicale au Québec (Laval, Montréal, Sherbrooke et McGill). Les spécialistes donnent aussi des cours de formation continue aux policiers à l'École nationale de police du Québec à Nicolet. La formation a trait aux interventions en scènes de crime, d'incendie et d'explosion ainsi qu'à l'utilisation des alcootests, etc.

Les moyens et l'assurance qualité

Pour effectuer les analyses et les examens spécialisés et diversifiés, le Laboratoire doit disposer d'un parc d'instruments variés, à la fine pointe de la technologie, et utiliser des processus et des méthodes analytiques adaptés aux sciences judiciaires.

Le Laboratoire soumet ses processus et ses méthodes d'expertise à des essais d'efficacité (*proficiency testing*) en analysant des échantillons ou certaines pièces provenant d'autres laboratoires. Cette vérification externe a lieu une ou deux fois par année. La plupart des essais sont gérés par l'*American Society of Crime Laboratory Directors (Collaborative Testing Services Inc.)*, soit en documents, en biologie (sérologie conventionnelle et ADN), en balistique, en incendie et explosion (liquides inflammables) et en chimie (spécimens de fibres, de métaux, de peintures et de verre). Certains programmes couvrent l'ensemble des laboratoires judiciaires du Canada, notamment celui de la Gendarmerie royale du Canada en matière d'alcool (analyse quantitative de l'alcool sanguin) et de la *Société canadienne des sciences judiciaires* en matière de toxicologie (dépistage qualitatif et quantitatif de drogues dans des échantillons de sang ou d'urine et interprétation de cas).

Le Laboratoire est aussi responsable des cadavres, des échantillons et des objets qui lui sont confiés. Dans chacun des cas, le personnel doit procéder avec rigueur, et le Laboratoire doit toujours être en mesure de prouver que l'objet expertisé est le même que celui qui lui a été remis ou qui a été recueilli par son personnel sur la scène d'un crime. Le Laboratoire doit aussi garantir que toutes les mesures ont été prises pour empêcher que l'objet soumis à l'expertise soit altéré, de quelque façon que ce soit, ou subtilisé.



4 LES CLIENTÈLES

Le Laboratoire sert plusieurs clients d'une façon directe ou indirecte. Nous vous présentons ici les principaux demandeurs de services.

Les demandeurs

Les principaux demandeurs sont les policiers provinciaux et municipaux, les substituts du Procureur général et les coroners. Par ailleurs, on offre certains services à une clientèle particulière. Ainsi, le demandeur de services de certification et de vérification des appareils de jeux est la Régie des alcools, des courses et des jeux. Pour sa part, la Société de la faune et des parcs du Québec requiert surtout des services d'expertise en balistique. Enfin, l'École nationale de police du Québec et les facultés de médecine de certaines universités profitent de l'enseignement donné par le personnel du Laboratoire.



5 LE BUDGET 2004-2005

CRÉDITS MODIFIÉS	(en k\$)
Budget de fonctionnement du LSJML	6 671,9
Budget de fonctionnement centralisé ¹	2 987,7
Surplus du compte à fin déterminée	150,5
Budget de capital centralisé modifié ²	432,4
TOTAL	10 242,5

	Prévision	Réel
Revenus autonomes	2 888,8	2 845,8 ³

Effectif autorisé (équivalent temps complet)	139
---	-----

1. Le budget de fonctionnement centralisé au ministère de la Sécurité publique comprend le loyer, les télécommunications et les frais d'exploitation.
2. Le budget de capital est géré par la Direction des ressources matérielles et financières du ministère de la Sécurité publique.
3. Les revenus nets ont été de 2 845,8 k\$, compte tenu de créances irrécouvrables de 0,8 k\$ pour l'exercice financier 2003-2004.

Revenus autonomes :

Le Laboratoire a réalisé des revenus autonomes pour la vente de services accessoires totalisant la somme de 2 845,8 k\$, soit une diminution de 1,5% par rapport à la prévision. Ces revenus autonomes ont servi au financement de 21,7% des activités du Laboratoire. Ils proviennent de l'exécution d'environ 340 mandats comparativement à 379 pour l'année précédente. Signalons que 92 % des comptes à payer ont été recouverts à l'intérieur d'un délai de 90 jours.

Il est important de mentionner que 2 083,8 k\$, c'est-à-dire 73,2 % des revenus autonomes, proviennent de l'entente fédérale concernant le financement des coûts associés à l'établissement des profils génétiques (ADN) pour le fichier criminalistique du Québec. Cette somme représente un accroissement de 28,5 % par rapport à l'année précédente.

Une somme de 507,0 k\$ provient de l'entente entre le Ministère et Loto-Québec relativement au financement d'une partie des activités nécessaires pour la certification et la vérification des appareils de jeux exploités par Loto-Québec.

SECTEURS	REVENUS (k\$)	
	2004-2005	%
Biologie/ADN	2 102,7	73,9
Appareils de jeux	519,0	18,2
Documents	68,6	2,4
Toxicologie	47,9	1,7
Chimie judiciaire	38,8	1,4
Médecine légale	15,0	0,5
Autres services rendus	53,8	1,9
TOTAL	2 845,8	100

Dépenses de fonctionnement et de capitalisation :

Les dépenses réelles pour l'exercice 2004-2005 se sont élevées à 13 088,3 k\$, soit une hausse de 8,5 % comparativement à l'exercice précédent.

Cette augmentation est principalement attribuable à l'accroissement des activités concernant les expertises en ADN, à la hausse des coûts de fournitures de laboratoire liée à l'inflation et à l'étude effectuée par l'École nationale d'administration publique concernant l'analyse du système organisationnel.

Enfin, les dépenses de capitalisation ont augmenté de 12,3 %.



Dépenses de fonctionnement	DÉPENSES RÉELLES (k\$)		ÉCARTS
	2003-2004	2004-2005	EN %
Fonctionnement – Personnel			
Traitements	6 585,5	6 785,2	
Autres rémunérations	690,0	885,5	
Total partiel	7 275,5	7 670,7	5,4
Fonctionnement – Autres dépenses			
Transport et communications	130,3	169,8	
Services	284,4	442,1	
Entretien et réparation	91,7	121,6	
Loyers	32,4	37,0	
Fournitures – approvisionnements	856,3	1 134,5	
Équipements (fonctionnement)	60,8	72,8	
Autres dépenses	15,7	19,7	
Total partiel	1 471,6	1 997,5	35,7
TOTAL	8 747,1	9 668,2	10,5
Autres dépenses - Budget centralisé			
Loyer	2 852,2	2 852,2	
Télécommunications	34,4	35,0	
Frais d'exploitation	43,2	100,5	
TOTAL	2 929,8	2 987,7	1,9
Dépenses de capitalisation	384,9	432,4	12,3
TOTAL	12 061,8	13 088,3	8,5

Répartition de l'effectif :

Le Laboratoire disposait d'un effectif autorisé de 139 postes (équivalent temps complet) afin de réaliser les objectifs du plan d'action 2004-2005. De plus, au 31 mars 2005, on comptait 18 postes occasionnels.

La répartition de l'effectif au 31 mars 2004:

SERVICE	ETC	Occasionnels
Biologie/ADN	43	5
Toxicologie	18	0
Administration	19	4
Criminalistique	18	2
Appareils de jeux	16	6
Médecine légale	14	1
Chimie judiciaire	11	0
TOTAL	139	18

En voici le détail: ETC: 5 cadres, 64 professionnels et 61 fonctionnaires. Occasionnels: 11 professionnels et 7 fonctionnaires. Neuf postes étaient vacants à cette date.





6 LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

6.1 Le niveau d'expertises réalisées

SECTEURS D'EXPERTISE	EXPERTISES FAITES EN 2003 -2004	EXPERTISES FAITES EN 2004-2005
Médecine légale		
- Autopsies	592	586
- Autres ⁽¹⁾	311	300
Toxicologie	3 200	2 574
Biologie/ADN	2 563	3 124
Balistique	1 100	1 000
Chimie, incendies et explosions	868	900
Documents	286	249
Imagerie	185	285
Appareils de jeux		
- Certification, autorisation, catégorisation, autres tests	122	143
- Vérification de conformité en casino	6 280	6 606
- Vérification du système de loterie vidéo	14 800	14 800

1. Autres : expertises en odontologie, anthropologie, radiologie, cardiopathologie, neuropathologie et microbiologie.

**ÉCARTS
EN %**

**EXPLICATION
DES ÉCARTS**

-1,0
-3,5

-19,6

700 analyses exécutées en spectrométrie de masse répondaient aux demandes internes du Laboratoire (chimie, explosions, incendies et balistique). Le spécialiste responsable de ces analyses appartenait au Service de toxicologie en 2003- 2004, mais a été transféré en criminalistique pour 2004-2005. Ces analyses se trouveront donc dorénavant dans ce service.

+21,8

L'augmentation de l'activité en ADN est principalement due à l'ajout significatif de ressources et à l'optimisation des procédés liés à ce type d'expertise.

-9,0

+3,7

-12,9

La diminution sensible du nombre de dossiers expertisés est principalement attribuable à la complexité grandissante des dossiers soumis et à la disparition quasi complète des «petits dossiers» d'infraction mineure.

+52,0

La demande pour la récupération, le traitement et l'impression d'images provenant de bandes vidéo a augmenté de 52 % sans aucune publicité particulière autre que le bouche à oreille. Une telle augmentation ne reflète manifestement pas une hausse de la criminalité. La Division imagerie étant plutôt «victime» de la qualité des services rendus: rapidité du service (souvent à l'intérieur de 24 à 48 heures), haute performance des équipements utilisés, montage et présentation professionnelle des images traitées, personnel courtois et attentionné, etc.

+17,0

+5,0

0

6.2 Les indicateurs de qualité

Sondage sur la satisfaction de la clientèle

Un sondage sur la qualité de nos services auprès de notre clientèle a été effectué en mars 2004. Des 3 320 questionnaires qui ont été postés, 228 ont été retournés à cause d'adresses erronées et 614 questionnaires ont été dûment remplis par environ 20 % de notre clientèle ciblée par ce sondage.

Le questionnaire est composé de deux sections : la première comprend des renseignements généraux tandis que la seconde est propre à chaque division.

En général, les résultats de ce sondage mettent en évidence :

- La grande satisfaction de notre clientèle à l'égard des services que le Laboratoire leur offre.
- Le fait que 2/3 des répondants ignorent l'existence de notre *Guide des services en sciences judiciaires*.
- Notre déficience quant aux délais attribuables essentiellement au manque de ressources.

Le principal indicateur de la qualité des services demeure le taux de satisfaction de la clientèle du Laboratoire. Une attention toute particulière a été accordée au traitement et au suivi des plaintes de la clientèle concernant l'accessibilité, l'accueil, le service et la prestation de services.

En conformité avec sa mission, le Laboratoire se préoccupe de la qualité du service à la clientèle. Un système de gestion des plaintes assure le traitement de celles-ci dès leur réception. Ainsi, une personne qui n'est pas satisfaite des services reçus peut communiquer directement avec la personne qui a traité son dossier. Si la réponse ne lui convient pas, elle peut téléphoner ou écrire directement au directeur afin d'obtenir satisfaction. Toutefois, une plainte qui aurait pour seul objet de faire modifier le contenu d'un résultat ou d'une expertise est irrecevable.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Laboratoire n'a reçu aucune plainte.

Dans sa démarche vers une accréditation ISO, le Laboratoire a poursuivi, au cours de l'exercice 2004-2005, la rédaction de documents pour satisfaire à la norme ISO 17025 pour les laboratoires d'essais judiciaires. Une vérification interne a été effectuée à la Division balistique afin d'évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité mis en place.

7 LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

90^e anniversaire de fondation du Laboratoire

Le Laboratoire a fêté en septembre 2004 son 90^e anniversaire de fondation. Pour souligner cet événement, important pour l'histoire de notre établissement, nous avons organisé une soirée où ont été conviés le ministre de la Sécurité publique, le sous-ministre en titre du Ministère, tous les employés actuels du Laboratoire, les « anciens » et les retraités, ainsi que nos partenaires et clients (représentants de tous les corps policiers, coroners et autres organisations).

Cette soirée, où un souper a été offert, nous aura permis de reconnaître les services rendus par certains de nos employés en poste depuis plus de 25 ans. Nous y avons également brossé un historique du Laboratoire depuis sa fondation en 1914 par le Dr Wilfrid Derome. Un des invités d'honneur était d'ailleurs le petit-fils du Dr Derome et son épouse.

Reconnaissance – 25 ans de service

Lors de la soirée soulignant le 90^e anniversaire de fondation du Laboratoire, nous avons profité de la présence du ministre de la Sécurité publique pour remettre à plus d'une vingtaine de nos employés travaillant au Laboratoire depuis plus de 25 ans, un témoignage de reconnaissance pour services rendus.

À cette occasion, nous avons remis à chacun et chacune de ces employés un certificat de reconnaissance de même qu'une montre (argent et or) à l'effigie de notre laboratoire.

Vidéo d'information

Grâce à un budget octroyé par le ministère de la Sécurité publique, nous avons pu réaliser avec l'aide d'un producteur professionnel un document audiovisuel (DVD) éducatif présentant les services offerts par le Laboratoire.

Ce document auquel nous avons intégré un docudrame trace les grandes lignes, à l'aide du témoignage et de la participation de nos artisans professionnels et techniques, des différents secteurs du Laboratoire. Pathologie, histologie, biologie, toxicologie, documents, balistique, imagerie, chimie, incendies, explosions, appareils de jeux, bref tous y sont représentés.

Planification de la main-d'œuvre

Nous avons participé à la planification de la main-d'œuvre du Laboratoire pour les trois prochaines années. Le comité de gestion, en collaboration avec la Direction des ressources humaines du ministère de la Sécurité publique, s'est penché sur l'évolution de notre personnel. Il a établi des stratégies pour le renouvellement des postes à pourvoir tout en respectant la directive de remplacer un départ sur deux. Cette politique se poursuit cette année encore.

Analyse du système organisationnel - École nationale d'administration publique

En janvier 2004, un mandat a été octroyé à la Direction des services aux organisations de l'École nationale d'administration publique par le ministère de la Sécurité publique concernant l'analyse du système organisationnel et des processus de travail en vue d'une possible révision de la structure administrative du Laboratoire.

À la suite de cette étude, l'École nationale d'administration publique a formulé les recommandations suivantes :

Mission, clients, produits et services du laboratoire

- que le Laboratoire réévalue la portée de sa mission afin de clarifier les domaines d'activité dans lesquels il entend intervenir;
- que le Laboratoire réévalue son offre de services en fonction des priorités de ses clients ainsi que des compétences qu'il est en mesure de mobiliser;
- que le Laboratoire effectue un sondage de satisfaction auprès de ses clients de façon plus régulière (au moins tous les deux ans);
- que le Laboratoire fasse mieux connaître ses produits et services (P/S) à sa clientèle et qu'il s'assure de rendre disponible le *Guide des services en sciences judiciaires*;
- que le Laboratoire établisse des normes de service portant entre autres sur les délais à respecter; ces normes devraient être établies après une consultation des clients et elles devraient être rendues publiques.

Bilan de l'analyse des processus de production

- poursuivre la démarche d'identification des P/S offerts par le Laboratoire et faire l'analyse de leur processus respectif, notamment pour les P/S autres que le rapport d'expertise scientifique;
- mener l'étude des mécanismes de gestion des interfaces entre les services devant se coordonner ou collaborer pour la production de P/S;
- mieux cerner les conditions d'une valeur ajoutée pour l'activité de vérification du rapport par les pairs dans tous les services du Laboratoire;

- pousser davantage la recherche de solutions satisfaisantes quant au mode d'assignation des dossiers aux spécialistes du Laboratoire;
- recueillir de l'information sur la production qui est utile à la gestion sur une base continue pour rendre compte de la performance de chacun des processus de production du Laboratoire;
- mieux documenter la problématique du temps d'attente entre les activités de chacun des processus de production du Laboratoire, en réalisant l'étude d'un échantillon de dossiers ou en sensibilisant le personnel à la collecte de l'information, et apporter les correctifs nécessaires;
- mieux documenter le temps consacré par le personnel du Laboratoire à la réalisation des activités de production et favoriser l'adoption de normes de production valides;
- mieux documenter la répartition de l'effort entre les activités et mieux cerner la charge de travail du personnel du Laboratoire;
- mieux documenter l'utilisation des ressources pour chacun des processus de production du Laboratoire;
- adopter une répartition flexible du travail afin de favoriser la collaboration entre les professionnels et les techniciens, l'innovation, la diminution des tensions et la prise en charge de cas nécessitant une expertise complexe;
- formaliser davantage les modalités de gestion de l'organisation du travail pour, par exemple, réorganiser les équipes en fonction d'un laps de temps jugé opportun;
- effectuer une analyse des besoins fonctionnels du Laboratoire, ciblant les modifications à apporter au système informatique (LIMS) ou, le cas échéant, d'autres solutions plus performantes en matière de système intégré de gestion des pièces et des expertises réalisées au Laboratoire;
- nommer une personne responsable du suivi des processus de production dans chacun des champs d'expertise du Laboratoire.

Structure du laboratoire

- éliminer le rôle de coordonnateur scientifique, sauf au Service de la biologie/ADN qui est assez homogène;
- créer des postes de chefs de division responsables de la gestion des opérations, de la veille technologique et du maintien à la fine pointe des connaissances pour les différents champs d'expertise du Laboratoire;
- nommer un adjoint au directeur du Laboratoire qui agirait principalement comme conseiller en gestion;
- réduire de six à trois le nombre de services opérationnels en regroupant, d'une part, la chimie judiciaire et les appareils de jeux avec la criminalistique et, d'autre part, la toxicologie avec la médecine légale. Le Service de la biologie/ADN, qui représente à lui seul le tiers de l'effectif du Laboratoire, reste intact.

Cadre institutionnel du laboratoire

- que, compte tenu de l'objectif gouvernemental d'être plus efficace dans la livraison des services publics, le Laboratoire se transforme en agence, ce qui exige de revoir sérieusement son mode de gestion par résultats;
- que la transformation du Laboratoire en agence se fasse selon le modèle prévu à la *Loi sur l'administration publique*, quitte à opter plus tard pour un autre modèle, une fois que la politique gouvernementale sur les agences sera connue;
- que le Laboratoire entreprenne son propre exercice de planification stratégique qui, tout en étant arrimé au plan stratégique du Ministère, permettrait de mener une réflexion stratégique adaptée au contexte du Laboratoire;
- que le Laboratoire mette sur pied un comité consultatif représentant ses principaux clients;
- que le Laboratoire élabore un plan d'amélioration de ses services;
- qu'une entente de gestion soit conclue avec le Conseil du trésor en complément de la convention de performance et d'imputabilité du Laboratoire;
- que le Laboratoire mette en place un système de calcul du coût de revient de ses P/S;
- que le Laboratoire se dote d'un tableau de bord permettant de faire le suivi de ses indicateurs de gestion.

Gestion des ressources humaines

- que le Laboratoire élabore et mette en œuvre un plan pluriannuel de développement des compétences arrimé au plan du ministère de la Sécurité publique ainsi qu'une stratégie de transfert des connaissances tenant compte des départs à la retraite;
- que le Laboratoire identifie les personnes présentant du potentiel pour accéder à des postes d'encadrement et qu'il élabore des plans de carrière et de développement des gestionnaires arrimés aux plans élaborés par le Ministère;
- que le Laboratoire examine les programmes du Centre québécois du leadership, afin que ses cadres y poursuivent éventuellement leur formation visant le développement de compétences en gestion;
- que le Laboratoire mette en place un système d'évaluation du rendement des employés où les chefs de service feraient part de leurs attentes à l'endroit des employés et évalueraient le rendement en fonction des objectifs convenus entre les parties;
- que le Laboratoire mette en place un système d'information plus systématique facilitant le suivi des présences et des absences du personnel du Laboratoire;
- que le Laboratoire poursuive ses efforts en matière de mobilité et mise davantage sur la mobilité des techniciens à l'interne.

Financement du laboratoire

- que le Laboratoire maintienne la gratuité de ses services pour ses clientèles publiques comme les corps policiers et le Bureau du coroner. Cette gratuité serait toutefois assortie de quotas de production au-delà desquels le client pourrait être facturé. Le cas échéant, les quotas et les tarifs applicables à l'excédent seraient prévus dans des ententes de service conclues annuellement.

Sous-traitance et partenariats

- que le Laboratoire fasse appel à la sous-traitance seulement s'il ne dispose pas de l'expertise requise ou si ses ressources sont insuffisantes;
- que le Laboratoire renforce ses partenariats avec d'autres organismes publics, notamment avec l'École nationale de police du Québec et avec les universités par exemple pour favoriser l'innovation;
- que le Laboratoire reste ouvert aux possibilités de partenariat avec le secteur privé, notamment pour concevoir de nouvelles technologies.

Service de la médecine légale

Le nombre d'autopsies au Laboratoire en 2004-2005 est sensiblement le même qu'en 2003-2004. Bien que le Laboratoire soit tributaire des demandes d'autopsies que lui adressent les coroners, il semble que les facteurs évoqués pour 2003-2004, et qui sont maintenus, assurent une relative stabilité.

Trois facteurs expliquent cette diminution :

- La période de calme social se maintient au Québec.
- Le coroner en chef, compte tenu de compressions budgétaires importantes au Bureau du coroner, a demandé à ses coroners d'être très circonspects quant aux demandes d'autopsie. Une meilleure investigation préliminaire ainsi qu'un bon examen externe du corps et des prélèvements biologiques adéquats peuvent dans nombre de cas éviter une autopsie.
- Une application plus rigoureuse de la grille établie par le Bureau du coroner et le Laboratoire a aussi contribué à stabiliser le nombre d'autopsies au Laboratoire.

Cette stabilisation est appréciée puisque nous ne comptons que 3,5 pathologistes en service en 2004-2005. Le Laboratoire a d'ailleurs entrepris des démarches pour embaucher un autre pathologiste.

Le maintien de cette accalmie en ce qui a trait aux autopsies de même qu'un peu de temps supplémentaire accordé aux pathologistes ont permis de stabiliser les retards dans la production des rapports finaux. Le traitement de ces rapports par priorisation en fonction des demandes urgentes des coroners, des enquêteurs et des procureurs demeure la façon de faire la plus avancée dans les circonstances actuelles.

Le soutien du personnel de bureau nécessaire pour terminer la rédaction des procédures de travail relatives à l'assurance qualité n'a pu être octroyé cette année. Les démarches sont cependant entreprises et nous aurons ce soutien pour l'année 2005-2006.

Les demandes de consultation en neuropathologie de même qu'en ophtalmopathologie chez les enfants, pour les cas de dépistage et de confirmation du «syndrome de l'enfant secoué», entre autres, sont demeurées sensiblement les mêmes.

Les expertises neuropathologiques, sauf exception, sont toujours effectuées par un pathologiste du Laboratoire depuis le rapatriement de cette expertise. Le Laboratoire a permis, en 2004-2005, à ce pathologiste de développer son expertise en participant à une formation dans son domaine à Washington.

Les expertises en ophtalmopathologie sont effectuées par un pathologiste du Laboratoire qui est, depuis quelques années, la seule ressource au Québec pour ce type d'expertise. Il reçoit à l'occasion des demandes des départements de pathologie des deux hôpitaux pédiatriques.

Un autre pathologiste a également développé son expertise dans la dynamique des accidents de la route mortels et des délits de fuite par des rencontres et des échanges avec les intervenants prenant part à ces enquêtes.

Notre consultant en odontologie, le Dr Robert Dorion, avec la participation des meilleurs spécialistes nord-américains, est l'auteur d'un manuel sur l'étude des morsures. Le livre, l'un des seuls du genre, est en vente dans les librairies spécialisées depuis l'automne 2004.

Service de la toxicologie

Encore cette année, le Service de la toxicologie a connu une augmentation des demandes d'expertises de recherches de drogues et d'alcool, grâce à la diversité de son offre de services. En effet, le traitement des dossiers d'agression sexuelle, les demandes provenant des coroners, les cas de capacité de conduite affaiblie par l'alcool et la production des rapports d'opinion en matière d'alcool, les demandes de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) et la certification des appareils de détection d'alcool justifient l'augmentation du volume d'activité.

C'est ainsi que, pour l'année 2004-2005, le Service de la toxicologie a traité 2 574 dossiers. De ce nombre, 587 étaient des dossiers d'agression sexuelle, environ 685 dossiers étaient des demandes provenant des coroners et 936 dossiers concernaient des analyses de sang dans les cas de capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou les drogues.

De plus, sept lots de solutions d'alcool type utilisées pour l'analyse de l'alcool dans l'haleine par les services policiers du Québec ont été certifiés. Soulignons que la certification de ces lots implique une inspection, un échantillonnage, la préparation des échantillons, l'analyse et la production de 200 à 300 certificats.

S'ajoutent à cela 77 expertises qui ont été effectuées pour la RACJ chez le personnel des courses de chevaux et de la boxe. Ces expertises ont été facturées à raison de 100 \$ par dossier.

La nouvelle entente entre la RACJ et le Laboratoire portant sur l'analyse des échantillons d'urine des chevaux ou leurs résidus afin de déceler la présence de drogues ou de substances interdites ne s'est finalement pas concrétisée en raison d'un changement de direction à la RACJ et de l'établissement de nouvelles priorités.

Finalement, 455 rapports d'opinion en matière d'alcool ont été produits au cours de l'année 2004-2005. Ils ont pour objectif d'éviter les déplacements au tribunal. Ainsi, sur 308 citations à comparaître reçues par les spécialistes, seuls 104 déplacements ont été nécessaires. Il est à noter que le nombre de jours utilisés pour les déplacements est toujours supérieur au nombre de déplacements.

Service de la biologie/ADN

Pour l'exercice financier 2004-2005, le Service de la biologie/ADN a reçu 4 594 dossiers d'analyse d'ADN provenant principalement des scènes de crime, soit une augmentation de plus de 30 % comparativement à l'exercice précédent. De ce nombre, le service a réalisé 3 124 dossiers d'analyse d'ADN par rapport à 2 563 pour l'exercice 2003-2004, soit une hausse de 21 %.

En 2004-2005, le Service de la biologie/ADN a continué son redressement amorcé au cours de l'exercice précédent afin d'augmenter le volume d'expertises. Cette réorganisation nécessite l'affectation de ressources humaines pour la formation du personnel professionnel et technique. De plus, ce service a embauché trois professionnelles régulières.

Des ressources ont été affectées au développement et à la validation de la robotisation et de l'amplification de l'ADN génomique STR et PCR en temps réel à la suite de l'acquisition d'équipements scientifiques à la fine pointe de la technologie.

La réalisation des analyses d'ADN au cours de cet exercice financier a permis la mise à jour de 2 112 profils génétiques versés au fichier criminalistique de la Banque nationale de données génétiques du Canada. Au 31 mars 2005 :

- la contribution du Québec est de 6 295 profils génétiques, soit 30 % au fichier criminalistique du Canada. Le Service de la biologie/ADN a contribué largement au fichier criminalistique si l'on tient compte du fait que le taux de criminalité pour le Québec représente 18 % de la criminalité canadienne. Cette performance a été obtenue avec un nombre de ressources nettement inférieur à celui des autres laboratoires du Canada;
- la contribution du Service de la biologie/ADN au fichier criminalistique a permis 1 098 appariements avec le fichier des condamnés, soit 33 %, malgré le faible taux de profils génétiques qui y étaient consignés pour le Québec.

**État des dossiers réalisés
Fichier criminalistique québécois
de la Banque nationale de
données génétiques**

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	(%)
Dossiers reçus pour analyse d'ADN (infractions désignées et non désignées)	2 899	3 536	4 594	30,0
Nombre de dossiers réalisés	1 752	2 563	3 124	21,8
Infractions désignées soumises au financement fédéral ¹	1 489	2 128	2 700	26,8
Revenu autonome en vertu du financement fédéral	787,7 k\$	1 620,7 k\$	2 083,8 k\$	28,5

1. Conformément à la nouvelle entente sur le financement concernant les analyses biologiques entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

**Banque nationale de données génétiques
Fichier criminalistique canadien au 31 mars 2004**

Nombre total de profils déposés au fichier criminalistique canadien	21 015
Contribution du Québec	6 295
% provenant du Québec	30

**Statistiques sur les appariements de la Banque nationale de
données génétiques du Canada**

**Depuis le
1^{er} juillet 2000**

Entre les fichiers criminalistiques et le fichier des personnes condamnées	1 098
--	-------

En 2004-2005, le Service de la biologie/ADN a effectué 66 interventions sur des scènes de crime. Ces interventions se sont limitées aux crimes majeurs qui exigeaient une expertise du Laboratoire. Durant la période précédente, ce service est intervenu sur 26 scènes de crime.

Au cours de la période, le Service de la biologie/ADN a donné de la formation aux techniciens en identité judiciaire, aux policiers enquêteurs et aux intervenants en matière d'agression sexuelle; plus de 35 jours-personnes y ont été consacrés.

Formation	Jours-personnes
<i>École nationale de police du Québec :</i>	
• <i>Enquête sur des crimes à caractère sexuel</i>	2
• <i>Activité d'intégration sur les méthodes et techniques en enquête policière</i>	29
• <i>Nouveaux sergents détectives promus au Service de police de la Ville de Montréal</i>	4
TOTAL	35

Service de la chimie judiciaire, de la criminalistique et des appareils de jeux

Division incendies :

Durant l'année 2004-2005, la Division incendies a fait connaître à la « nouvelle génération » d'intervenants en matière de recherches des causes et circonstances d'incendies les services offerts par le Laboratoire. Ce plan de marketing comprenait :

- la mise à jour du programme de formation donné par nos spécialistes à l'École nationale de police du Québec;
- la préparation d'un feuillet d'offre de services et sa diffusion;
- la présentation des services offerts aux groupes de coordination pompiers/policiers pour la recherche des causes et la tenue d'une enquête policière à la suite d'un incendie.

La demande pour l'analyse en laboratoire de débris d'incendie et autres objets affiche une légère hausse de 3 % (432 demandes contre 418 l'année précédente). Toutefois, les demandes d'examen de scènes d'incendie dans le but d'en déterminer les causes et circonstances a continué de fléchir malgré la volonté de faire connaître ce service spécialisé; les examens de scènes sont passés de 31 dossiers traités en 2003-2004 à 23 dossiers en 2004-2005.

Division chimie :

En plus de traiter 403 dossiers d'expertise, la Division chimie a réussi à consacrer du temps au développement de son champ d'expertise. Plusieurs crimes sont commis en utilisant des produits lacrymogènes pour neutraliser la victime. L'analyse de la capsaïcine, un lacrymogène très courant, est actuellement bien documentée, mais l'analyse des produits connexes entrant dans la fabrication

de ces armes l'est moins. En 2004-2005, la Division chimie a piloté le projet de fin d'études d'un étudiant en chimie de l'Université du Québec à Montréal. Ce projet, d'une durée approximative de 20 jours ouvrables, était intitulé *Caractérisation d'armes lacrymogènes*. Une revue de la littérature a d'abord été effectuée, suivie de la mise au point d'analyses pour caractériser les huiles et caroténoïdes utilisés dans la fabrication de ce type d'armes.

Division explosions :

Soixante-six dossiers impliquant des produits explosifs ont été traités par cette division en 2004-2005. De plus, la Division explosions a piloté le projet de fin d'études d'un étudiant en chimie de l'Université du Québec à Montréal, projet ayant pour titre *Étude des composants chimiques d'une pièce pyrotechnique*. Des méthodes de microfluorescence et de diffraction des rayons X, d'infrarouge, de chromatographie en phase gazeuse couplée à un spectre de masse et de pyrolyse/MS ont permis de caractériser en « pré- et postexplosion » les produits utilisés par cette industrie. Les poudres pyrotechniques sont fréquemment utilisées dans la fabrication de bombes artisanales. Ce projet aura donc permis de jeter les bases d'une banque de standards permettant de recevoir et d'analyser les dossiers impliquant ce genre de bombe.

Division balistique :

Prévoyant consacrer d'importantes ressources à la formation de trois nouveaux employés, la division avait prévu réaliser 500 expertises en 2004-2005. Toutefois, une entente conclue avec la Gendarmerie royale du Canada aura permis d'inscrire deux spécialistes à un programme de formation comprenant trois mois en résidence à Regina, entrecoupés de leçons, de devoirs, de travaux pratiques et d'examens réalisés au Laboratoire. Les spécialistes chevronnés se sont trouvés d'autant libérés de leur responsabilité de formation; avec la contribution accrue des nouveaux, ils auront réussi à produire 900 rapports d'expertise. Cent dossiers ont par ailleurs été annulés. Le programme de formation à la Gendarmerie royale du Canada sera complété en 2005-2006 pour ces deux premiers spécialistes alors qu'il débutera pour un troisième.

La mise au point et l'implantation du système IBIS (Integrated Ballistic Information System) est maintenant complétée : les tests de validation ont permis de déterminer et de confirmer l'efficacité du système IBIS pour identifier et relier la signature de deux projectiles ou deux douilles entre elles. L'efficacité de l'appareil s'élève à ~ 65 % pour les projectiles et à ~ 68 % pour les douilles. Sur la base de ces résultats satisfaisants, les spécialistes en balistique ont décidé d'utiliser désormais le système IBIS pour comparer la signature d'une arme retrouvée avec les signatures relevées dans les causes non résolues. Une telle décision permettra une économie de temps importante qui se traduira par une diminution du nombre de dossiers en attente.

Division documents :

Durant l'année 2004-2005, le total des demandes d'expertise de documents a connu une hausse de 5 %; le nombre de demandes émanant du secteur privé a toutefois augmenté plus rapidement (+ 11 %) que celui des demandes d'origine policière (+ 3,5 %). Par contre, le nombre de dossiers expertisés a diminué de près de 13 % (249 par rapport à 286 l'année précédente). Cette diminution s'explique par un accroissement de la complexité des dossiers qui sont donc plus longs à traiter et par la disparition des petits dossiers. Contrairement aux années 90, la division ne reçoit presque plus de demandes relatives à un seul chèque accompagné de deux ou trois signatures de comparaison; ce genre de dossier pouvait alors se traiter en une seule journée.

En 2004-2005, la Division documents a également mis à jour son matériel de promotion. Un encart publicitaire, principalement orienté vers la clientèle du secteur privé, a été publié en septembre 2004. Du côté policier, le personnel a opté pour utiliser et promouvoir le *Guide des services en sciences judiciaires* publié par le Laboratoire en 2001. Finalement, la présentation audiovisuelle du service anciennement sur transparents a été modernisée avec *PowerPoint* alors que le texte du manuel de références a été corrigé et mis à jour. L'illustration des textes et la mise en pages seront complétées durant l'année 2005-2006.

Comme projet spécial de développement, la division a complété son programme de formation des témoins experts. En effet, il y a quelques années, la division a mis sur pied un programme de formation des nouveaux spécialistes pour témoigner à la cour. Grâce à ce programme, sous la responsabilité de Michèle Langlois, 13 nouveaux spécialistes ont été formés pour agir à titre de témoins experts. En 2004-2005, la Division documents a consacré près de 1,0 ETC à ce programme.

Il y a lieu de mentionner également la participation intensive du personnel de la division à plusieurs activités connexes du Laboratoire (préparation du 90^e anniversaire du Laboratoire, journal *Le Voir-Dire*, vérifications du système qualité, programme d'aide aux employés, etc.) Ces activités auront monopolisé un total de 0,4 ETC, sans compter les nombreuses heures de temps personnel.

Division appareils de jeux :

En 2004-2005, la quasi-totalité des ressources ont été dévolues à la mission première du service, soit la certification et la vérification des appareils de jeux destinés aux casinos d'État et au système de loterie vidéo.

En effet, les activités relatives au secteur privé (catégorisation et vérification d'appareils d'amusement) ont été maintenues au strict minimum, notamment à la vérification d'appareils approuvés par la Division des appareils de jeux. À la suite de l'interruption des services d'expertises judiciaires en matière d'électronique, seuls quelques dossiers encore actifs (7 au total) ont été complétés et livrés au cours de l'année. Parallèlement, les besoins de la clientèle en matière d'expertises judiciaires ont été établis. Les ressources nécessaires pour jeter les bases d'une unité d'expertises en électronique ont été évaluées à 225 k\$ la première année et 300 k\$ les années subséquentes. Toutefois, le Ministère n'a pas octroyé au Laboratoire les ressources demandées et le projet a été remis en veilleuse.

À la suite de la nomination de M. Pierre Marchand à la tête du Service de la chimie judiciaire et de la criminalistique, l'entière responsabilité de gérer les opérations au quotidien a été confiée à deux ingénieurs du Service des appareils de jeux. MM. Claude Ouellet et Eric Blanchet se partagent donc, depuis octobre 2004, la responsabilité des opérations de certification, de vérification, de formation, du contrôle de la qualité, du développement scientifique et de la veille technologique.

La norme ISO 9001 à laquelle adhère le Service des appareils de jeux exige d'améliorer constamment la qualité des services rendus. En 2004-2005, le traitement des dossiers de « vérification opérationnelle » a été inclus dans les logigrammes opérationnels du système qualité ISO 9001 et leur réalisation est maintenant régie par les normes de qualité établies.

Service de l'administration

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le Service de l'administration a assisté les différents services opérationnels du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

Il a apporté son soutien pour :

- la gestion des dépenses qui a permis de terminer l'année financière sans aucun déficit;
- l'ouverture de plus de 7 342 dossiers d'expertise comportant 9 850 demandes d'analyses scientifiques effectuées sur plus de 27 071 pièces reçues au Laboratoire;
- le traitement de diverses demandes, dont 1 953 demandes d'approvisionnement spécialisé (fournitures et équipements scientifiques);
- la sélection et l'embauche de 29 employés spécialisés en sciences judiciaires;
- les usagers de l'informatique et la maintenance du parc d'équipements informatiques comportant plus de 175 postes de travail.

De plus, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a remboursé l'ensemble de ses fournisseurs dans un délai maximal de 30 jours.

Les comités

En plus de leurs activités courantes et des témoignages devant les tribunaux, certains membres du Laboratoire ont, selon leurs compétences particulières, fait partie des comités suivants :

- Le Comité ministériel sur les techniques d'intervention physique par les policiers : comité créé il y a quelques années par le ministère de la Sécurité publique pour étudier la prise de l'encolure, son mandat a été élargi à d'autres techniques d'intervention policière. À ce comité siègent des représentants de plusieurs corps policiers, des représentants de l'École nationale de police du Québec, un représentant de la Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité du Ministère, un représentant de l'Association des policiers provinciaux du Québec et un pathologiste judiciaire. À la demande du ministre, le comité a rédigé un volumineux rapport sur l'emploi de la capsicine oléorésineuse (poivre de Cayenne) par les forces policières du Québec.

- Le Comité d'examen des décès d'enfants : comité formé à la demande des ministères de la Justice et de la Sécurité publique, du Bureau du coroner et de la Direction de la protection de la jeunesse du ministère de la Santé et des Services sociaux pour examiner les cas de décès d'enfants de moins de 6 ans. À ce comité siègent des pédiatres, un coroner médecin, des représentants de la Commission de protection des droits de la jeunesse, un substitut du Procureur général, des policiers du Service de police de la Ville de Montréal et de la Sûreté du Québec de même qu'un pathologiste judiciaire. Ce comité n'a pas siégé officiellement au cours de l'année, mais quelques-uns de ses membres ont eu des réunions informelles.
- Le Comité nord-américain pour aider à l'identification de cadavres inconnus (sauf dans les cas de catastrophes majeures): ce comité vise à mettre sur pied un système commun pour l'identification, par diverses méthodes, des cadavres non identifiés partout en Amérique du Nord. Des représentants de différents corps policiers américains et canadiens, des représentants de coroners ou de médecins légistes siègent à ce comité, de même que le consultant en odontologie judiciaire du Laboratoire. Ce comité est chapeauté par le FBI.
- Le Comité sur la photographie numérique: les participants se sont penchés sur les procédures utilisées lors de prises de photographies dans des dossiers judiciaires, au regard de la présentation des résultats devant les tribunaux.
- Le Comité des analyses de l'alcool de la Société canadienne des sciences judiciaires : deux spécialistes participent à deux réunions par année. Le mandat de ce comité est d'étudier les aspects scientifiques, techniques et légaux liés à la mise en application des dispositions du *Code criminel* relatives à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Ses trois rôles principaux consistent à établir des normes d'évaluation s'appliquant aux appareils de mesure d'analyse d'alcool dans l'haleine et aux contenants soumis pour évaluation, à évaluer ainsi qu'à rédiger des normes et procédures pour l'utilisation de ces appareils. Ce comité doit recommander au procureur général les appareils conformes.
- Le Comité sur les drogues et la conduite automobile de la Société canadienne des sciences judiciaires : un spécialiste participe à une réunion par année. Le comité a pour mandat de tenir à jour les données scientifiques en matière de drogues et de conduite automobile.
- Le Comité consultatif en matière de capacité de conduite affaiblie: un spécialiste et le chef de service participent à deux réunions par année. Le mandat du comité consiste à réunir les principaux intervenants en matière de conduite avec capacité affaiblie afin de mieux coordonner les actions dans le domaine de l'alcool, de la drogue et de la conduite automobile.
- Le Comité « aviseur » en matière de drogue et d'alcool au volant (CAMDAV): un spécialiste participe à plusieurs réunions par année. La principale réalisation de la dernière année est la mise à jour du guide du poursuivant destiné aux substituts du Procureur général en matière de conduite avec capacité affaiblie.
- Le Comité fédéral-provincial pour l'élaboration d'une entente visant le financement de la Banque nationale des données génétiques des condamnés et les analyses biologiques : le directeur du Laboratoire et le chef du Service de la biologie/ADN ont participé avec les représentants du Ministère à plusieurs réunions afin de conclure une entente avec le fédéral pour le financement des

analyses biologiques effectuées par le Laboratoire à l'occasion de la création de la Banque nationale de données génétiques.

- SWGDAM canadien (*Scientific Working Group for DNA Analysis Methods*) : des représentants du Service de la biologie/ADN ont participé à la réunion du groupe de consultation pour normaliser les méthodes d'analyse de l'ADN dans tous les laboratoires judiciaires canadiens.
- Le Comité responsable de l'application de la *Loi sur l'identification par profil génétique* : le Service de la biologie/ADN a participé aux activités de ce comité mis sur pied par la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité du Ministère pour implanter au Québec un système de prélèvement d'échantillons d'ADN sur les personnes condamnées pour des crimes graves.
- La Table de concertation pour les victimes d'agression sexuelle de la région de Montréal: un représentant du Service de la biologie/ADN a participé aux réunions de ce comité regroupant le ministère de la Santé et des Services sociaux pour la coordination des interventions auprès des victimes d'agression sexuelle.
- Le Comité pancanadien sur l'implantation du système IBIS : durant l'année 2005, la Division balistique a participé à deux réunions du Comité pancanadien sur l'implantation du système IBIS (Integrated Ballistic Information System) qui se sont tenues respectivement à Toronto (Center of Forensic Sciences) et à Ottawa (Gendarmerie royale du Canada). La division y a notamment présenté son étude sur la fiabilité de cette technologie (c.-à-d. la capacité du système d'analyser et de reconnaître des concordances positives ou négatives).

Recherche et développement, présentations et publications

- « *An unusual case of suicide by broken glass pierced through the buttocks* », Sauvageau, A., Yesovitch, R., Racette, S., *Medicine Science Law*; 45(1):81-4.
- « *Caractérisation d'armes lacrymogènes* », Arnet, G., Tremblay A., Projet de fin d'études en vue de l'obtention du baccalauréat en chimie, UQAM, réalisé dans les laboratoires de la Division chimie sous la supervision de M. André Tremblay.
- « *Analyse des composants de pièces pyrotechniques* », Lefrançois, T., Giguère, S., Projet de fin d'études en vue de l'obtention du baccalauréat en chimie, UQAM, réalisé dans les laboratoires de la Division explosions sous la supervision de M. Stéphane Giguère.

Midi-conférences

Dans la foulée des activités qui ont suivi le 90^e anniversaire du Laboratoire, nous avons remis sur pied les midi-conférences.

Ces activités de formation pour tout le personnel de notre organisation sont animées par des experts du Laboratoire et des spécialistes de l'extérieur. Elles permettent à nos nouveaux employés, surtout, de connaître ce qui se fait dans les autres secteurs de notre organisation.

Ces midi-conférences avaient déjà eu cours antérieurement au Laboratoire, mais elles avaient été abandonnées. Le retour de ces périodes de formation est très bien accueilli par l'ensemble de notre personnel.

Présentation au Centre des sciences de Montréal

Lors des *Rencontres sur les métiers de la criminalistique* organisées par le Centre des sciences de Montréal, nos experts en balistique (Linda Vézina et Gilbert Desjardins) et en scènes de crime (François Julien) ont offert des prestations à un auditoire intéressé.

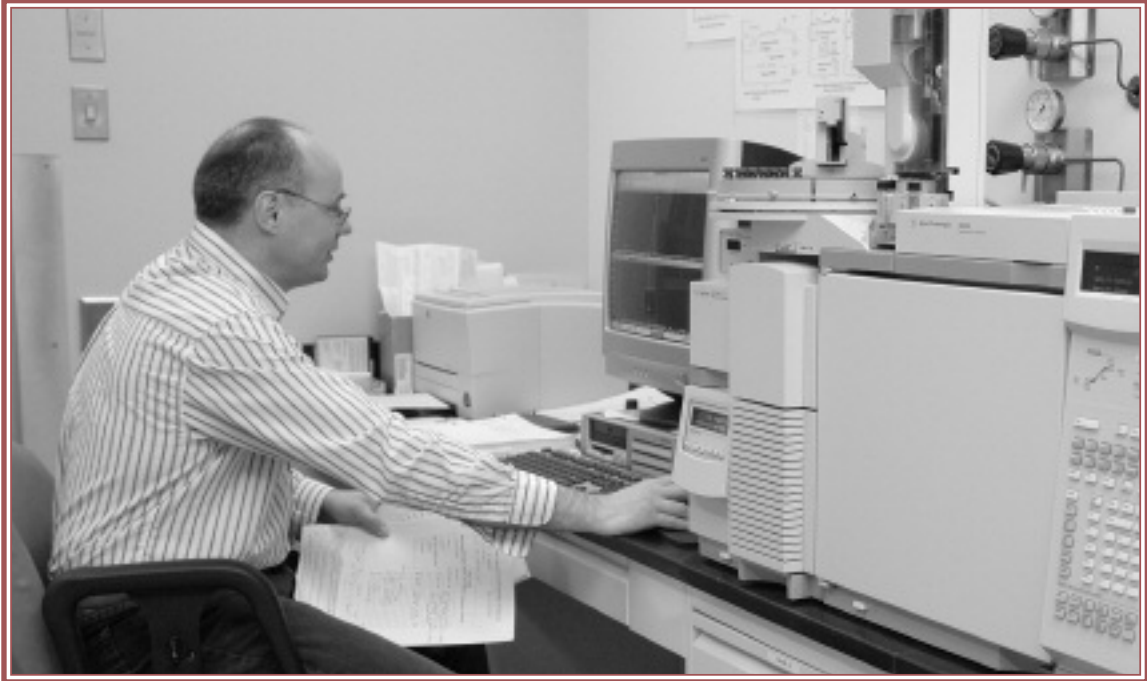
Ces conférences, qui ont eu lieu du 25 janvier au 22 mars 2005, étaient animées par des spécialistes des sciences judiciaires (Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, Sûreté du Québec, etc.).

Jeune fonctionnaire d'un jour

Nous avons accueilli pour la seconde année un groupe de douze élèves de quatrième et cinquième secondaire.

Ce programme chapeauté par l'École nationale d'administration publique permet à ces jeunes de passer une journée dans l'organisation de leur choix et de juger par eux-mêmes la réalité professionnelle de la carrière qu'ils envisagent.





2 L'ORGANIGRAMME

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

